

LE LIVRE BLANC 2008 SUR LA DEFENSE ET LA SECURITE NATIONALE

PAR

Patrice BUFFOTOT*

Le candidat à la présidence de la République Nicolas Sarkozy avait développé ses conceptions sur les questions de défense lors de la convention de l'UMP sur la défense à Paris, le 7 mars 2007¹, où il avait réaffirmé son engagement de maintenir l'effort de défense à son niveau actuel, soit 2 % du PIB, proposé la rédaction d'un nouveau Livre blanc, ainsi qu'un réexamen systématique des principaux programmes d'armement avant l'élaboration de la prochaine loi de programmation militaire. « *Cette démarche conduira à une révision du modèle d'armée 2015 [...] Ce modèle d'armée [...] a perdu l'essentiel de sa pertinence tout en se révélant financièrement hors d'atteinte* », avait-il alors affirmé.

Ce Livre blanc est le troisième depuis que la Cinquième République existe. Le premier, rédigé par Michel Debré et adopté en 1972² en pleine période de Guerre froide, fixe sur le papier la doctrine de dissuasion mise en place par le général de Gaulle, à l'égard de ses successeurs. Le suivant a été publié 22 ans plus tard, en 1994³, quelques années après la chute du Mur de Berlin (novembre 1989) et la dissolution du Pacte de Varsovie (mars 1991). Il est indéniable que quatorze ans après le Livre blanc précédent, la situation internationale avait changé et qu'il convenait de mettre à plat la doctrine française⁴.

LA PROCEDURE D'ELABORATION DU LIVRE BLANC : LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

Dès son installation à l'Élysée, Nicolas Sarkozy demande à son ministre de la Défense, Hervé Morin, de réaliser un « *état des lieux* » pour servir de base à l'élaboration du Livre blanc sur la défense. Ce dernier lui remet les conclusions de ses travaux le 20 juillet 2007 : « *le diagnostique-vérité réalisé que je livrerai la semaine prochaine à Nicolas Sarkozy et à François Fillon est sans langue de bois. Il doit leur permettre d'avoir une idée la plus précise possible de la situation. Sur cette base, nous pourrions engager la suite des travaux.* »⁵

* Chercheur au Centre de recherches politiques de la Sorbonne (CRPS) de l'Université Panthéon-Sorbonne (Paris I, France).

¹ Nicolas SARKOZY, Discours aux journées UMP de la Défense à Paris, 7 mars 2007, disponible sur le site Internet www.sarkozy.fr.

² *Livre blanc sur la défense nationale*, avant-propos de Michel DEBRE, ministre d'Etat chargé de la Défense nationale, Cedocar, Paris, t. 1, juin 1972, et t. 2, 1973.

³ *Livre blanc sur la défense 1994*, préfaces d'Edouard BALLADUR, Premier ministre, et François LEOTARD, ministre d'Etat chargé de la Défense, La Documentation française, Paris, mars 1994, 212 p.

⁴ Pour une étude comparée des trois Livres blancs, cf. Daniel COLARD, « La V^e République et les trois Livres blancs sur la Défense et la sécurité de la France », *ARES*, 2008.

⁵ Hervé MORIN, entretien à *Valeurs actuelles*, 13 juil. 2007. Cf. aussi *Le Canard enchaîné*, 18 juil. 2007.

Le Président de la République adresse le 26 juillet une lettre de mission à Jean-Claude Mallet, Conseiller d'Etat, dans laquelle il lui demande d'« *engager une réflexion approfondie sur notre politique générale de défense. Elle devra aboutir à l'établissement d'un nouveau Livre blanc. Ces travaux seront conduits sous l'égide d'une commission dont j'ai décidé de vous confier la présidence* »⁶. Le décret du 30 juillet 2007 met en place une commission chargée de l'élaboration du « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale »⁷ et en fixe la composition. Le premier constat, c'est que les militaires y sont sous-représentés : sur les 37 membres de la commission, on ne compte que 6 militaires. Si on prend les personnalités qualifiées, au nombre de 19, il n'y a que 3 militaires. Dans l'administration de la commission (les chargés de missions et rapporteurs), on relève la présence de 7 militaires sur 19 personnes. Le général (2S) Jean-Claude Thomann écrit : « *on peut à ce propos s'étonner de ce que cette instance ne comporte quasiment pas de militaires pour un sujet qui les concerne directement : cet exercice majeur de notre futur a sans doute scellé le primat absolu du haut fonctionnaire civil sur son homologue militaire, ravalé au rang de technicien aux avis secondaires* »⁸. D'autres commentateurs trouvent que cette commission comporte un certain nombre de zéloteurs inconditionnels de l'Amérique et des personnalités qui ne connaissent rien au sujet et dont la fonction est de servir en réalité d'alibi⁹.

La commission est installée le 23 août 2007 par le président Nicolas Sarkozy : « *je vous demande de me proposer une stratégie globale de défense et de sécurité nationale actualisées qui garantisse les intérêts de la nation si une surprise stratégique venait à les menacer* »¹⁰. La commission se veut ouverte. Elle met en place 7 groupes de travail, qui vont auditionner 52 personnalités françaises et étrangères en octobre-novembre 2007. Certaines auditions seront retransmises sur la chaîne télévisée parlementaire et d'autres publiées dans le volume 2 du Livre blanc¹¹. Est ouvert un site Internet¹², qui recevra 80 000 visites. Enfin, la commission précise qu'« *un appel à contribution des étudiants, des chercheurs et des professeurs des universités sera lancé dans les prochains jours* »¹³, contribution dont les travaux seront diffusés aux 7 groupes de travail.

Le Président de la République avait souhaité « *une vraie rupture dans les méthodes* » qui impliquait de larges consultations. Or, on apprend le 18 juin, le lendemain de la présentation du *Livre blanc*, l'existence d'un groupe secret (*black team*), composé de 8 personnes qui se réunissait dans le plus grand secret autour du président de la Commission¹⁴. La raison invoquée de l'existence de ce groupe est que Jean-Claude Mallet « *ne voulait pas être plombé par les penseurs officiels* » !

Trois membres de la commission démissionnent au cours des travaux. Le premier qui décide de quitter la commission est François Sureau, avocat et écrivain dès le mois de novembre. Ce sont ensuite les deux parlementaires socialistes, la députée Patricia Adam (Finistère) et le sénateur Didier Boulaud (Nièvre) qui remettent leur démission le 8 avril

⁶ *Livre blanc*, p. 336.

⁷ Décret n° 2007-1144, 30 juil. 2007, *Journal officiel de la République française*, 31 juil. 2007. Cf. aussi le *Livre blanc*, pp. 338-340.

⁸ Général Jean-Claude THOMANN, « Menace sur notre capacité militaire », *Le Monde*, 13 mai 2008.

⁹ Brigitte ROSSIGNEUX, « Le club très parisien des avocats de l'OTAN », *Le Canard enchaîné*, 2 janv. 2008, p. 3.

¹⁰ « Allocution de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République à l'occasion de l'installation de la commission chargée d'élaborer un nouveau Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale », p. 3, disponible sur le site Internet www.elysee.fr.

¹¹ Les contributions ont été publiées dans le volume 2 du Livre Blanc, *Défense et sécurité nationale. Livre blanc. Les débats*, Odile Jacob/La Documentation française, Paris, juin 2008, 415 p.

¹² Cf. le site Internet www.livreblancdedefenseetsecurite.gouv.fr.

¹³ Lettre du 8 septembre du président de la Commission Jean-Claude Mallet, 2 p.

¹⁴ Jean GUISNEL, « Dans le plus grand secret, un groupe occulte a épaulé la commission du Livre blanc », *Le Point*, 18 juil. 2008. L'auteur donne la liste des 8 membres de ce groupe.

2008, avant le vote de la motion de censure. Patricia Adam donne au président de l'Assemblée nationale les raisons de son départ de la Commission, laquelle est, selon elle, devenue « *une simple chambre d'enregistrement* » : pour elle, « *les coupes sombres de la RGPP [Révision générale des politiques publiques] deviennent le cadre imposé, le carcan de toute réflexion stratégique* ».

Un premier rapport d'étape est remis au Président de la République le 4 janvier 2008. Début février, des révélations sont faites par *Le Figaro magazine*, qui a eu accès à ce rapport confidentiel et en livre les grandes orientations à ses lecteurs¹⁵. Le dernier rapport donné le 14 avril 2008 prévoit la publication du Livre blanc pour la première quinzaine de juin. Il sera finalement présenté par le président Nicolas Sarkozy le 17 juin devant les personnels du ministère de la défense réunis Porte de Versailles à Paris¹⁶, où, à cette occasion, il leur sera remis un exemplaire¹⁷. Telle est la genèse de ce document élaboré en moins d'un an dans un contexte un peu particulier.

LES GRANDS AXES DU LIVRE BLANC

Le Livre blanc repose sur un nouveau concept, celui de « stratégie de sécurité nationale », qui regroupe la politique de défense, la politique de sécurité intérieure et de sécurité civile, la politique étrangère et la politique économique ! Il est composé de quatre grandes parties et 18 chapitres et compte 350 pages¹⁸.

Une première partie, intitulée « De la mondialisation à la stratégie nationale », décrit l'incertitude stratégique provoquée par la mondialisation et l'évolution des formes de violence. Elle montre ensuite quelles en sont les conséquences pour la France et l'Europe et permet de définir une « stratégie de sécurité nationale », dont l'objectif est de « *parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation* »¹⁹. Les grands principes de cette stratégie sont l'anticipation et la réactivité, la résilience²⁰ et la capacité de montée en puissance. De ces trois principes, il en découle cinq fonctions – connaissance et anticipation, prévention, dissuasion, protection et intervention –, qui sont développées dans la troisième partie

La deuxième partie fixe l'ambition européenne et internationale de la France et aborde la question de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), deux thèmes que nous développons ci-après (*cf.* « les spécificités du Livre blanc »).

¹⁵ Arnaud DE LA GRANGE, « Document. Ce que dit le Livre blanc sur la défense », *Le Figaro Magazine*, 2 fév. 2008, pp. 40-42.

¹⁶ Nicolas SARKOZY, Discours sur la défense et la sécurité nationale, Paris, 17 juin 2008, disponible sur le site Internet www.elysee.fr.

¹⁷ *Défense et sécurité nationale. Le Livre blanc*, préface de Nicolas Sarkozy, Président de la République, La Documentation française/Odile Jacob, Paris, juin 2008, vol. 1, 350 p., et vol. 2, *Les débats*, 415 p. (ce volume regroupe les 45 auditions de la commission par types d'acteurs).

¹⁸ *Cf.* aussi le numéro spécial sur le Livre blanc publié par la revue *Armées d'aujourd'hui*, n° 332, juil.-août 2008 : on y trouve notamment le discours de Nicolas Sarkozy prononcé le 17 juin 2008, une présentation du Livre blanc par le ministre de la Défense, Hervé Morin et les 16 points-clés du Livre blanc.

¹⁹ *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 62.

²⁰ « *La résilience est la volonté et la capacité d'un pays, de la société et des pouvoirs publics à résister aux conséquences d'une agression ou d'une catastrophe majeure, puis à rétablir rapidement leur capacité de fonctionner normalement* », *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 64.

La troisième partie, « Une nouvelle stratégie pour l'action », développe les cinq grandes fonctions annoncées dans la première partie. Elle affirme que le modèle 2015, adopté en 1996, ne correspond plus aux choix et nouvelles orientations du Livre blanc²¹.

La première fonction, « Connaître et anticiper » (chapitre 8), consiste dans le renforcement du renseignement, avec une priorité donnée à la connaissance des aires culturelles situées dans l'axe stratégique adopté, à savoir l'axe qui s'étend de l'Atlantique jusqu'à la mer d'Oman et l'océan Indien. Le Livre blanc recommande d'adopter une démarche prospective et de coordonner les efforts par la mise en place d'un réseau interministériel. Le financement de la recherche, notamment à travers le Programme cadre de recherche et de développement (PCRD) de l'Union européenne, sera développé.

La deuxième fonction, la prévention (chapitre 9), nécessite la mise en place d'une capacité pour analyser les crises potentielles. La prévention comprend aussi la lutte contre les trafics ainsi que la lutte contre la prolifération.

La dissuasion, troisième fonction, est réaffirmée dans le chapitre 10. Elle demeure le fondement essentiel de la stratégie de la France. La France continuera à maintenir ses forces nucléaires à un niveau de stricte suffisance²², avec deux composantes nucléaires, une aérienne et une sous-marine.

La quatrième fonction (chapitre 11), la protection de la population et du territoire, consiste à protéger la nation face aux crises de grande ampleur, à prendre en compte l'évolution des menaces et des risques et à renforcer la résilience du pays dans douze secteurs d'activités d'importance vitale. Un contrat opérationnel de protection est fixé aux armées, lesquelles doivent être capables de déployer 10 000 hommes en quelques jours.

La cinquième fonction, celle de l'intervention (chapitre 12), fixe aux armées les capacités de mener a-) des opérations spéciales, b-) des opérations « moyennes » autonomes, c-) des opérations significatives dans un cadre bi- ou multinational de maintien ou de rétablissement de la paix et d-) une opération majeure à distance du territoire nécessairement en alliance ou en coalition. Les forces armées seront désormais dotées de capacités d'intervention polyvalente et seront capables de conduire toute la gamme des opérations, souvent avec les mêmes hommes.

La France doit concentrer ses capacités d'intervention militaire sur l'axe Méditerranée, Golfe, océan Indien. Le Livre blanc fixe le volume des forces terrestres projetables à 30 000 hommes, avec en plus une capacité de réaction ou de renfort autonome de 5 000²³. Cet objectif oblige l'armée de Terre à pouvoir projeter un effectif total de 35 000 hommes.

Dans le dernier chapitre (chapitre 13) de la troisième partie, la commission fixe le volume des forces pour répondre aux objectifs opérationnels pour les 15 ans à venir. L'Armée de terre, forte de 131 000, hommes aura une force opérationnelle de 88 000 hommes, dont 35 000 projetables (30 000 + 5 000), et 10 000 pour la protection du territoire. La Marine, forte de 44 000 personnes, disposera d'un porte-avions nucléaire et de 18 frégates. La composante aérienne (50 000 hommes) alignera 270 avions polyvalents en ligne et 70 avions de transport. Les effectifs du ministère de la Défense passeront de 271 000 personnes (civils et militaires) à 225 000 en 2015, soit une réduction de 46 000 personnes !

²¹ *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 127.

²² *Ibid.*, p. 170.

²³ *Ibid.*, p. 211.

La quatrième partie du Livre blanc traite de la dynamique de la réforme en cinq chapitres. Le premier concerne les mesures pour les personnels civils et militaires au service de la nation (chapitre 14), le suivant aborde la réorganisation des pouvoirs publics (chapitre 15). La commission propose notamment une nouvelle organisation au sommet de l'État et le renforcement des pouvoirs du Parlement, dont l'autorisation sera nécessaire pour prolonger au-delà de quatre mois toute opération extérieure. Dans le chapitre sur l'industrie et la recherche (chapitre 16), le Livre blanc propose une stratégie industrielle centrée vers l'Europe et l'adoption d'une stratégie d'acquisition commune. L'objectif est de favoriser des groupes industriels européens de niveau mondial²⁴ et de dynamiser les exportations en séparant les fonctions de contrôle et de soutien au sein de l'État, de rationaliser les procédures et de renforcer les actions de soutien aux entreprises.

Le chapitre 17, consacré à l'effort financier, démontre la nécessité de redéfinir l'effort de défense de la nation, car la réalisation du modèle d'armée 2015 a été rendu impossible pour des raisons financières²⁵. Le Président décide de poursuivre, malgré l'impératif d'un retour à l'équilibre budgétaire, l'effort de défense. Le Livre blanc prévoit un engagement du maintien des ressources avec compensation de l'inflation et une hausse de 1 % par an à partir de 2012.²⁶ Il existe une contrepartie à ce maintien des ressources : le ministère de la Défense devra faire des économies dans le cadre de la RGPP, en réduisant de 54 000 le nombre des postes. Toutes les économies réalisées seront intégralement reversées à la défense ! Un effort particulier sera réalisé dans les dépenses d'investissement : elles passeront de 15,5 milliards d'euros en 2003-2008 à 18 milliards dans la prochaine loi de programmation.

Le dernier chapitre de la quatrième partie traite de la nation (chapitre 18), notamment de la formation des jeunes, des élus locaux, des cadres de la nation. Une mission a été confiée à Luc Ferry au sujet des possibilités d'un nouveau service civique, qui pourrait fournir un socle de valeurs communes et assurer une véritable intégration sociale (*cf. infra*). Il est estimé urgent d'investir dans le domaine de la recherche, non seulement scientifique et technologique, mais aussi en sciences sociales²⁷. Est ainsi rejoint le rapport Bauer (*cf. infra*), en proposant la mise en place d'un pôle universitaire interdisciplinaire. Enfin, le devoir de mémoire appelle à l'élaboration d'une politique de commémoration.

En conclusion, le Livre blanc précise que le nouveau format de nos capacités militaires a été modifié pour répondre aux priorités stratégiques et à un souci légitime d'économie de la dépense publique. Un processus de suivi des orientations du Livre blanc est prévu pour effectuer un point annuel d'actualisation en Conseil de défense. L'objectif est de tenir son rang dans les évolutions stratégiques en cours²⁸. Enfin, un relevé des conclusions en 16 points résume l'ensemble des décisions contenues dans ce document²⁹.

²⁴ *Livre blanc*, p. 265.

²⁵ Le Livre blanc montre que l'écart entre les ressources disponibles et la programmation représente une année sur les six prévues. Il note aussi une sous-évaluation des programmes nouveaux et le surcoût des opérations extérieures.

²⁶ *Ibid.*, p. 290.

²⁷ *Ibid.*, p. 307.

²⁸ *Ibid.*, pp. 311-321.

²⁹ *Ibid.*, pp. 313-319.

LES SPECIFICITES DU LIVRE BLANC DE 2008

La création de nouvelles structures

On constate que la commission propose la création d'un nombre important d'organismes, conseils ou centres opérationnels, qu'il est intéressant de recenser.

Ainsi, dans le cadre du renseignement, elle propose la création d'un portail Internet commun, d'un Réseau interministériel, d'un Conseil national du renseignement, ainsi que d'un coordonnateur national du renseignement et d'une Académie du renseignement, avec une gestion commune des carrières dans les métiers du renseignement.

La réorganisation des structures étatiques comprend la transformation du Conseil de défense en un Conseil de défense et de sécurité nationale et la création d'un Conseil consultatif sur la défense et la sécurité nationale réunissant des personnalités indépendantes. Le SGDN devient le SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale)

Pour gérer les crises intérieures, un Centre opérationnel pour la conduite des crises sur le territoire national sera mis en place au ministère de l'Intérieur. Pour les crises extérieures, un Centre opérationnel de veille et d'appui à la gestion des crises extérieures sera installé au ministère des Affaires étrangères.

Enfin il est prévu de créer un pôle universitaire interdisciplinaire, dans un premier temps sous la forme d'un Groupement d'intérêt scientifique (GIS) régulant les projets sous l'égide de l'Agence nationale de la recherche (ANR). Dans un second temps, ce GIS sera transformé en une fondation de recherche et de coopération scientifique, support d'une future école doctorale européenne. Il sera enfin mis en place deux pôles, l'un, de défense et de relations étrangères, regroupant l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) et le Centre des hautes études de l'armement (CHEAR), et l'autre, de sécurité intérieure, fusionnant l'IERSE et l'INHES.

Les relations transatlantiques (UE-OTAN)

C'est le général de Gaulle qui avait pris la décision de quitter la structure militaire intégrée de l'Alliance atlantique (OTAN). La première étape de ce désengagement progressif date du 7 mars 1959, avec la décision de retirer la flotte française de Méditerranée. Lors de la conférence de presse du 21 février 1966, le général de Gaulle annonce le retrait des forces militaires françaises de l'OTAN, qui commence dès le 29 mars. En 1967, les bases de l'OTAN en France sont évacuées par les alliés. Le Conseil de l'OTAN à Paris s'installe à Bruxelles. Il en est de même pour le SHAPE, qui quitte Roquencourt pour Mons (Belgique) et l'état-major américain sis à Saint-Germain-en-Laye part lui aussi pour la Belgique. Un accord sur le stationnement et le statut des forces françaises en Allemagne est conclu avec le gouvernement allemand le 21 décembre 1966. Des accords entre la France et les forces en Centre-Europe sont signés le 22 août 1967, entre le chef d'état-major des armées, le général Ailleret, et le commandant suprême en Europe, le général Lemnitzer. Ces accords seront renouvelés en 1974, entre le général Valentin, Commandant de la 1^{ère} armée française, et le général Ferber, Commandant en chef des forces alliées du Centre-Europe (Cincent)³⁰.

³⁰ Sur cette période, cf. Frédéric BOZO, *La France et l'OTAN. De la Guerre froide au nouvel ordre européen*, Masson, Paris, 1991, 287 p.

Le président Jacques Chirac avait opéré un rapprochement avec l'OTAN, en envoyant le Chef d'état-major des armées (CEMA) assister à la réunion du Comité militaire le 5 décembre 1995. Le Conseil ministériel de l'OTAN du 3 juin 1996 accepte la création d'une Identité européenne de défense et de sécurité (IEDS) en son sein. En juillet 1996, le président Jacques Chirac demande que soit attribué aux Européens un grand commandement de l'OTAN, notamment celui de Naples. Il menace le 25 septembre, à la réunion de Bergen en Norvège, de mettre un terme à ce rapprochement si satisfaction n'est pas donnée à la France. Le 3 décembre 1996, le président J. Chirac renouvelle sa demande d'une « européanisation concrète » de l'OTAN devant les parlementaires de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Les Etats-Unis refusent de céder aux demandes françaises, lesquelles ne sont d'ailleurs pas soutenues par les Européens, notamment les Allemands. Enfin le 27 juin 1997, Paris considère que les conditions permettant un rapprochement avec l'OTAN ne sont pas remplies.

Lors de la XV^e conférence aux ambassadeurs, le 27 août 2007, le nouveau président Nicolas Sarkozy précise dans son intervention : « *nous avons besoin en priorité de renforcer nos capacités de planification et de conduite des opérations ; de développer l'Europe des armements avec de nouveaux programmes et de rationaliser ceux qui existent ; d'assurer l'interopérabilité de nos forces* »³¹.

Le Livre blanc explique que l'Union européenne (UE) doit jouer un rôle plus autonome et plus efficace dans le renforcement de sa propre sécurité et de la sécurité internationale. Pour cela, il est nécessaire de renforcer ses capacités d'action, qui doivent permettre de conduire simultanément 2 à 3 opérations de maintien ou de rétablissement de la paix et plusieurs opérations civiles. Il est suggéré à l'Union de se doter, elle aussi, d'un Livre blanc européen en matière de défense et de sécurité³².

La question de la rénovation de l'OTAN est abordée dans le chapitre suivant, où est expliquée la complémentarité entre l'UE et l'OTAN. L'objectif est la construction d'un partenariat stratégique renouvelé entre l'Europe et les Etats-Unis³³. Cette rénovation doit entraîner un meilleur partage des responsabilités entre Américains et Européens³⁴. Enfin, cette partie rappelle que le principe du multilatéralisme demeure le principe directeur pour la réponse aux crises.

Cette complémentarité entre la PESD et l'OTAN avait déjà été développée par le président Jacques Chirac et son ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie. Elle sera reconnue lors du Sommet de l'OTAN à Bucarest, le 3 avril 2008, lorsque Nicolas Sarkozy affirme « *la détermination de la France à poursuivre le processus de rénovation de ses relations avec l'OTAN* ». Le 60^e anniversaire de l'OTAN en 2009, à Kehl et à Strasbourg, doit être le symbole de « *la réconciliation européenne et du partenariat transatlantique* », précise Nicolas Sarkozy, lequel entend renforcer la communauté euro-atlantique « *parce qu'elle est fondée sur des valeurs partagées, les principes démocratiques, les droits de l'homme* »³⁵. A la XVI^e conférence des ambassadeurs au Palais de l'Élysée, le 27 août 2008, le président Nicolas Sarkozy développe les raisons pour lesquelles il a voulu réintégrer la France dans sa famille occidentale : la situation internationale nouvelle implique une solidarité avec les alliés, la défense européenne est complémentaire de l'OTAN et n'est pas là pour l'affaiblir. Nicolas Sarkozy reprend cette

³¹ XV^e rencontre avec les ambassadeurs, 27 août 2007.

³² *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 97.

³³ *Ibid.*, p. 102.

³⁴ *Ibid.*, p. 107.

³⁵ Nicolas SARKOZY, Intervention au Sommet de l'OTAN, Bucarest, 3 avr. 2008, disponible sur le site Internet www.elysee.fr.

argumentation devant les parlementaires européens à Strasbourg le 10 juillet 2008 : « *le choix pour les Européens n'est pas entre la politique européenne de défense ou l'OTAN mais 'c'est l'OTAN, l'alliance avec les Américains et une politique de sécurité européenne autonome'. C'est les deux à la fois, pas l'un contre l'autre* »³⁶.

Le Traité de Lisbonne, signé le 14 décembre 2007, transforme la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) en une Politique de sécurité et de défense commune (PSDC) (section 2), les Européens s'engageant à améliorer progressivement leurs capacités militaires. Enfin, la grande nouveauté est le paragraphe 7, qui introduit la clause de défense mutuelle : « *au cas où un Etat membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres Etats membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir, conformément à l'article 51 de la charte des Nations Unies* »³⁷. On constate que le Livre blanc ne répond pas à toutes les questions soulevées par le nouveau traité, comme la question de la dissuasion nucléaire ainsi que celle du bouclier antimissiles proposé par les Etats-Unis.

Les relations avec l'Afrique

Le Livre blanc précise que l'Afrique sera « *au premier rang de notre stratégie de prévention pour les quinze ans à venir* ».³⁸ Il ajoute cependant que si la France demeurera en Afrique, sa présence devra néanmoins évoluer. Les accords bilatéraux passés entre la France et les Etats africains correspondent à une période historique désormais révolue. Tous les accords seront revus, pour fonder « *une relation de coopération nouvelle ne reposant plus sur l'assistance militaire, mais sur un partenariat de défense et de sécurité* ». Ces accords seront complétés par des accords de partenariat avec les organisations régionales, en associant aussi souvent qu'elle le voudra l'Union européenne.

Le président N. Sarkozy explique cette nouvelle dimension européenne de la politique africaine de la France qu'il entend mener. Dans le discours prononcé à Dakar au Sénégal le 26 juillet 2007, il dévoile son projet : celui-là consiste à « *préparer l'avènement de l'Eurafrrique, ce grand destin commun qui attend l'Europe et l'Afrique* » ; le projet d'Union méditerranéenne sera « *le pivot de l'Eurafrrique, la première étape du plus grand rêve de paix et de prospérité qu'Européens et Africains sont capables de concevoir ensemble* »³⁹.

Cette nouvelle politique entraînera une « *reconfiguration des moyens militaires* » de notre dispositif en Afrique. La France dispose actuellement de 10 000 hommes déployés sur 7 pôles ; à terme, il ne devra plus y avoir que deux pôles « *à dominante logistique, de coopération et d'instruction* » : un pour la façade atlantique et un autre pour la façade orientale⁴⁰.

Le service civique et l'esprit de défense

Le Livre blanc soulève la question d'un service civique et estime qu'il convient de « *prendre au sérieux cette demande et les expressions favorables à un service civique obligatoire* », qui permettrait à la fois d'« *ancrer les jeunes dans un socle de valeurs communes et d'assurer leur bonne*

³⁶ Nicolas SARKOZY, Discours au Parlement européen, Strasbourg, 10 juil. 2008, disponible sur le site Internet www.elysee.fr.

³⁷ *Sécurité et défense de l'UE. Textes fondamentaux 2007*, réunis par Catherine Glière, vol. VIII, *Cahier de Chaillot*, n° 112, oct. 2008, p. 463.

³⁸ *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 154.

³⁹ Cf. le site Internet www.elysee.fr.

⁴⁰ *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 156.

intégration sociale»⁴¹. Le développement du volontariat doit être encouragé sous toutes ses formes. La réforme de la réserve citoyenne doit s'inscrire dans ce mouvement.

Une mission de réflexion a été confiée à Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation nationale, le 18 mars 2008, sur l'instauration d'un service civique, afin de favoriser l'engagement des jeunes⁴². Le Conseil d'analyse de la société, qui a auditionné 44 personnalités et reçu 21 contributions écrites et 31 contributions spontanées⁴³, remet, le 10 septembre 2008, son rapport au Président de la République⁴⁴, dans lequel il ne propose qu'un « *service volontaire* », à cause du coût élevé d'une telle mesure. En effet, une classe d'âge représente 750 000 jeunes et un service civique obligatoire reviendrait à trois milliards d'euros ! Il suggère alors dans sa conclusion la mise en place d'« *un service civique ouvert aux Françaises et Français de tout âge* », qui pourrait être accompli à toute époque de la vie : il s'agirait ici d'un « *réel engagement, structuré et organisé, différent en cela d'un bénévolat et assorti de contreparties* »⁴⁵.

LES REACTIONS ET LES ETUDES COMPLEMENTAIRES AU LIVRE BLANC

Les réactions

Les premières réactions françaises ont lieu pendant la phase de rédaction du Livre blanc dès les premières informations livrées par la presse en janvier 2008. Elles viennent des responsables des questions de défense au Parti socialiste, Louis Gautier, François Lamy et Paul Quilès. Ils dénoncent dans un article⁴⁶ la focalisation de la commission sur les menaces en l'absence « *de toute référence historique et culturelle* », dont la conséquence est de placer toutes les menaces sur le même niveau. Ils remettent en cause le concept de « *défense et sécurité nationale* » sur lequel repose le Livre blanc et entendent le remplacer par celui de « *la défense et la politique étrangère* » : la France doit avoir selon eux une diplomatie préventive, qui consiste « *à anticiper les conflits avant qu'ils ne se développent, en utilisant les ressorts de la diplomatie* ». Le principe de « *résilience* » consistant à préparer la population est aussi récusé car il conduit à une militarisation de la société. Ils attendent enfin les propositions du Président sur l'Europe de la défense et l'OTAN.

Ce sont surtout des militaires qui sont intervenus pendant la préparation et lors de la sortie du Livre blanc. La critique des marins porte sur la présence permanente de la flotte française sur l'océan mondial et par conséquent sur le nombre de frégates. Pour eux, la France ne doit pas rater un rendez-vous de plus avec son histoire maritime. L'amiral Laurent Méreer (2S), ancien Commandant de la zone maritime de l'océan Indien, affirme qu'il faut une trentaine de frégates pour sécuriser les routes maritimes⁴⁷ ; or, le Livre blanc en fixe le

⁴¹ *Ibid.*, pp. 303-304.

⁴² Lettre de mission de Nicolas Sarkozy, Président de la République, 18 mars 2008.

⁴³ Annexes C, « *Personnes auditionnées* », et D, « *Contributions reçues* », in Luc FERRY, *Pour un service civique*, Rapport au Président de la République, Odile Jacob, Paris, sept. 2008, pp. 182-189.

⁴⁴ Luc FERRY, *op. cit.*, 272 p. Le Conseil d'analyse de la société (CAS) présidé par Luc Ferry avait publié une note d'Alain Beraud, « *Faut-il instituer un service civil obligatoire ?* », *Note du CAS*, n° 3, sept. 2006. Cf. l'entretien avec Luc Ferry d'Anne-Charlotte DE LANGHE, « *Luc Ferry prône un service civique volontaire* », *Le Figaro*, 10 sept. 2008, p. 13.

⁴⁵ Luc FERRY, *op. cit.*, p. 167.

⁴⁶ Louis GAUTIER / François LAMY / Paul QUILES, « *Le livre blanc de la défense fait-il fausse route ?* », *Le Figaro*, 5 mars 2008, p. 16.

⁴⁷ Amiral Laurent MERER (2S), « *Donnons-nous les moyens de sécuriser nos routes maritimes* », *Le Figaro*, 9 avr. 2008.

nombre à 18 frégates de premier rang !⁴⁸ Michel Rocard, ancien Premier ministre, prend la défense de la Marine pour expliquer la nécessité de se doter d'un second porte-avions, expliquant : nous perdons progressivement nos bases terrestres à travers le monde et c'est le seul outil qui soit capable de répondre aux nombreux conflits actuels⁴⁹ ; il suggère de le financer en faisant des économies sur l'armement nucléaire.

L général Jean-Claude Thomann (2S) défend l'Armée de terre, qui risque de faire les frais de la réforme. En effet, écrit-il, « *compte tenu du piètre état de nos finances et sous la pression des lobbys aéronautiques, naval et nucléaire, les propositions de la commission s'orientent vers une réduction drastique des capacités déjà souvent résiduelles de nos forces terrestres* »⁵⁰. Il regrette l'abandon du Projet armées 2015 et dénonce les conséquences des différents arbitrages réalisés au détriment de l'Armée de Terre : « *nous avons aujourd'hui les unités terrestres les moins bien équipées du monde occidental* » et, si nous réduisons une nouvelle fois ses effectifs, l'Armée de Terre « *sera vouée à jouer les auxiliaires des Anglo-Saxons* ». Il pense encore possible de « *tempérer les conclusions des thuriféraires de la réforme* » et en profite pour expliquer que le porte-avions et le Rafale « *ne semblent pas être les outils les plus prioritaires pour lutter contre les terroristes et gagner la confiance des populations tant dans le monde que sur le territoire national* ».

Le ministre de la Défense ne trouve aucun haut gradé de l'état-major pour répondre à l'article du général J.-C. Thomann. Le mécontentement au sein des militaires est tel que le président N. Sarkozy adresse à tous les personnels du ministère de la Défense une lettre en date du 30 mai 2008, dans laquelle il explique la démarche de modernisation entreprise dans les armées⁵¹.

Quelques jours après la sortie du Livre blanc, un groupe d'officiers généraux et supérieurs publie sous le pseudonyme de « Surcouf » un article dans le quotidien *Le Figaro*⁵², qui suscite une certaine agitation dans les milieux militaires. Le ministre de la Défense, Hervé Morin, réagit aussitôt et demande une enquête à la sécurité militaire (DPSD), mais aussi à la DST (ministère de l'Intérieur) pour rechercher les officiers qui se cachent derrière ce pseudonyme. « *Ils devront assumer la violation du devoir de réserve imposé par la loi et le statut militaire* ». Toutefois, le Chef d'état-major des armées, le général Georgelin, déclare à la radio *Europe1*, « *je ne veux pas de chasse aux sorcières dans les armées* »⁵³.

Ces officiers estiment que « *la volonté présidentielle a été largement dénaturée par ceux, politiques, militaires ou personnalités qualifiées, qui avaient la charge de la mettre en œuvre* ». Le refus des politiques de pratiquer « *une étude capacitaire* » au profit de « *programmes d'équipement* » a abouti à « *une dépense publique considérable pour une utilité opérationnelle faible* », qui débouche sur une impasse financière. Ils dénoncent ensuite l'absence d'une politique cohérente d'intervention. Si le début du quinquennat a suscité l'espoir, les militaires sont déçus ; en effet, « *la mission budgétaire de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) ayant prévalu [...] sur la mission conceptuelle du Livre blanc* ». Le Livre blanc souffre selon eux d'une quadruple incohérence : la première se situe par rapport à l'évolution générale des crises et des réponses adoptées dans le monde. Deuxième incohérence, le rapport à la conflictualité, où la guerre industrielle est

⁴⁸ *Livre blanc 2008, op. cit.*, p. 226.

⁴⁹ Michel ROCARD, « Oui à un second porte-avions financé par le nucléaire », *Le Figaro*, 12 juin 2008.

⁵⁰ Jean-Claude THOMANN, « Menace sur notre capacité militaire », *Le Monde*, 13 mai 2008.

⁵¹ « Lettre du Chef des armées », disponible sur le site Internet www.elysee.fr et dans la revue *Armées d'aujourd'hui*, n° 332, juil.-août 2008, p. 3.

⁵² Groupe Surcouf, « Livre blanc sur la défense : une espérance déçue », *Le Figaro*, 19 juin 2008, p. 14.

⁵³ Cf. le blog de J.-D. Merchet sur le site Internet *Libération*, « Secret défense », 6 et 8 juin 2008. Cf. aussi Isabelle LASSERRE, « Des officiers de Surcouf auraient été identifiés », *Le Figaro*, 11 juil. 2008.

remplacée par la « *guerre bâtarde* », qui exige des effectifs des forces terrestres plus nombreuses et une capacité de projection aérienne et navale plus affirmée. L'absence d'une véritable analyse « *conduit le modèle 2008 à n'être que la version dégradée du modèle 1996, lui-même version amoindrie du modèle 1989* ». Troisième incohérence : le retour de la France dans l'OTAN avec une capacité militaire affaiblie. C'est abandonner aux Britanniques le *leadership* militaire européen. Enfin, la quatrième incohérence est la disparition des bases en Afrique, qui affaiblit notre position sur ce continent ; elle nous empêchera de prévenir les crises et augmentera le coût de nos interventions. En conclusion, ils estiment que cette commission « *a simplement abouti à une réduction homothétique du format des armées. Au mieux, nous serons mieux renseignés, mais nous pourrions moins agir* ». Que proposent-ils ? Pour eux, « *il eût fallu, au contraire, mieux définir les ambitions militaires de la France, puis ses priorités géostratégiques, y compris en terme concret, en désignant les théâtres utiles* » et d'en déduire un modèle d'armée et ses équipements.

Les études complémentaires

En plus de la commission sur le Livre blanc, le Président a commandé quatre autres missions dans les domaines de la défense, de la sécurité et des relations internationales. La première mission est une étude sur la mondialisation, confiée à Hubert Védrine, ancien ministre des Affaires étrangères ; elle permet de dessiner la toile de fond sur laquelle la commission du Livre blanc doit travailler⁵⁴. La deuxième mission est confiée à Alain Juppé pour rédiger un Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France, avec l'aide d'une commission⁵⁵. Ce dernier remet les conclusions de ses travaux au Président de la République le 27 août 2008⁵⁶. La troisième mission est confiée le 2 août 2007 au criminologue Alain Bauer pour étudier « *le rapprochement des missions, des structures et des modes de financement des grandes institutions publiques en charge de la formation, de la recherche et de l'analyse des questions de sécurité et stratégiques* »⁵⁷. Le rapport, remis en mars 2008 au Président⁵⁸, propose de constituer, sur le site de l'École militaire, un « *centre intellectuel et névralgique de la pensée stratégique de sécurité en rassemblant les structures de formation, les centres de documentation, et les services de diffusion et de valorisation de notre réflexion* », ainsi qu'« *un véritable campus dédié aux problèmes de défense et sécurité [...] qui concourent à l'épanouissement de la pensée, de la recherche et de la libre expression en matière stratégique* »⁵⁹.

L'impératif budgétaire et les réformes de structures

Pendant que toutes ces réflexions ont lieu, le ministre de la Défense Hervé Morin mène de son côté une réforme du ministère de la Défense selon une logique budgétaire.

⁵⁴ Commandée le 2 juillet 2007 par le Président de la République, l'étude d'Hubert Védrine est remise le 4 septembre 2007 : *Rapport pour le Président de la République sur la France et la mondialisation*, 63 p., disponible sur le site Internet www.elysee.fr. Elle est ensuite publiée en version papier, *Rapport sur la France et la mondialisation*, Fayard, Paris, oct. 2007, 154 p.

⁵⁵ Nicolas SARKOZY / François FILLON, Lettre de mission du Président de la République adressée à Bernard Kouchner, ministre des Affaires étrangères et européennes, Paris, 27 août 2007. Puis, Bernard KOUCHNER, Lettre de mission du ministre des Affaires étrangères et européennes à Monsieur Alain Juppé, ancien ministre des Affaires étrangères et maire de Bordeaux, président de la commission du Livre blanc sur la politique étrangères et européenne de la France, Paris, 8 oct. 2008.

⁵⁶ Alain JUPPE / Louis SCHWEITZER (dir.), *La France et l'Europe dans le monde. Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France (2008-2020)*, La Documentation française, Paris, 2008, 222 p.

⁵⁷ Nicolas SARKOZY, Lettre de mission du Président de la République adressée à M. Alain Bauer, 2 août 2007, disponible sur le site Internet www.elysee.fr;

⁵⁸ Rapport au président de la République et au Premier ministre, *Rapprocher et mobiliser les institutions publiques chargées de penser la sécurité globale. Déceler-étudier-former : une voie nouvelle pour la recherche stratégique*, supplément au n° 4 des *Cahiers de la sécurité*, avr.-juin 2008, 43 p.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 38.

Dans un article publié au début de l'année dans la revue *Défense nationale et sécurité collective*, le ministre explique que « *la condition essentielle de stratégie et d'engagement des armées est que notre outil de défense réussisse le pari de l'adaptation, tant dans l'organisation centrale que dans le maillage des forces armées sur le territoire national* »⁶⁰. Il propose le regroupement du ministère de la Défense sur le site de Balard en 2012, projet qui, selon lui, présente un gage de cohésion mais aussi d'économie. Il entend supprimer les doublons, les duplications, afin que le ministère travaille d'une façon plus efficace ! En effet, « *l'état des finances publiques est à ce point préoccupant que nos ressources financières sont comptées, pour longtemps* »⁶¹.

Le 7 mars 2008, un rapport d'experts de la RGPP sur la défense, long de 99 pages, est remis au ministre de la Défense, qui propose de réaliser 1,5 milliards d'économie en 2009 et 2 milliards en 2010 !

Le ministre de la Défense réunit les principales autorités de la défense à l'École militaire le 8 avril 2008 pour les informer du fruit des premiers travaux de réflexion et leur donner les grands principes de la RGPP, mais il ajoute aussitôt : « *je ne vous dirai pas tout, car je ne sais pas tout car nos exercices ne sont pas terminés* »⁶². Il consacre la première partie de son discours à démontrer l'utilité de la réforme. En développant les trois grands principes de la RGPP qui sera appliquée à partir du 1^{er} janvier 2009, à savoir : clarifier la gouvernance, rationaliser les soutiens et l'administration générale, mettre fin à la dispersion et densifier les implantations en créant des bases de défense (90 prévues). Il se garde bien d'aborder les détails de la réorganisation de la carte des implantations des unités sur le territoire, car en effet ce sont 471 communes qui sont concernées. Il faut attendre le 24 juillet 2008 pour connaître les décisions prises⁶³. La réforme conduit à des mesures de redéploiement qui doivent rendre l'outil de défense plus resserré et plus efficient. Ces mesures sont conçues en fonction de trois principes : l'adaptation et la réorganisation des capacités opérationnelles, la rationalisation de toutes les fonctions de soutien et d'administration générale, ainsi que le regroupement de nos implantations et leur densification⁶⁴. Le bilan est sévère : ce sont 83 sites ou unités qui seront supprimés à partir de 2009 et 33 qui déménageront. L'Armée de terre perdra 20 régiments, l'Armée de l'air 11 bases aériennes et la Marine, une base aéronavale. Seule la situation de la brigade franco-allemande n'est pas tranchée : « *une étude est actuellement conduite avec le gouvernement allemand, sur l'évolution de la composante française de cette brigade* »⁶⁵. Cette réforme des implantations a provoqué une protestation des élus des communes touchées par le départ des militaires : des maires et conseillers municipaux ont menacé de démissionner. Des mesures de compensations seront apportées par le gouvernement aux communes qui perdront une unité militaire.

* *

*

⁶⁰ Hervé MORIN, « La défense, les hommes, la France », *Défense nationale et sécurité collective*, janv. 2008, p. 9.

⁶¹ *Ibid.*, p. 11.

⁶² Discours du ministre de la Défense aux directeurs, chefs de service et chefs de corps, Paris, 8 avr. 2008, disponible sur le site Internet www.defense.gouv.fr.

⁶³ Entretien de Hervé Morin avec Claire BOMMELAER, « J'ai fait un immense travail de concertation », *Le Figaro*, 25 juil. 2008, p. 3. ; cf. aussi Guillaume PERRAULT, « Le grand bouleversement de la carte militaire », *Le Figaro*, 25 juil. 2008, p. 2, avec une carte des villes concernées par les suppressions et le transfert d'unités.

⁶⁴ Discours du ministre de la Défense aux directeurs, chefs de service et chefs de corps, Paris, 24 juil. 2008, disponible sur le site Internet www.defense.gouv.fr.

⁶⁵ Il s'agit des deux régiments français : le 110^e régiment d'infanterie à Donaueschingen et le 3^e hussard d'Immendingen, qui risquent la dissolution ou le déménagement.

Ces réflexions doivent trouver leur concrétisation dans la nouvelle loi de programmation militaire (2009-2014) adoptée lors du Conseil des ministres du 29 octobre 2008, dont l'enveloppe financière prévue s'élève à 184,79 milliards d'euros en valeur constante 2008 (hors pensions), dont 101 milliards consacrés aux crédits d'équipements⁶⁶. La priorité est donnée « à la fonction stratégique de la connaissance et d'anticipation, à la modernisation de la dissuasion, à la protection de la population et du territoire et aux capacités d'intervention des forces armées sur un large spectre d'opérations »⁶⁷. Ce projet de loi devrait être discuté et voté par le Parlement au début de l'année 2009.

Quel sera le sort de ces multiples propositions sur la défense ? Il semble bien que la contrainte financière dictera aux responsables politiques les choix à faire. La grave crise financière mondiale qui a éclaté en août 2008 risque de compromettre les ambitions, pourtant déjà revues à la baisse, de cette nouvelle loi de programmation. La « logique gestionnaire » appliquée à la fonction publique à travers la RGPP ne fera que renforcer le processus.

Le résultat sera une nouvelle réduction du format des armées françaises. Il faudra vérifier si les moyens militaires prévus dans cette loi de programmation permettront de répondre aux objectifs ambitieux affichés dans le Livre blanc.

Cette loi de programmation sera l'occasion d'un débat politique au Parlement. Il faut espérer qu'un consensus se dégagera sur cette politique de défense. En effet, ce consensus s'est constitué sous la V^e République dans les années soixante-dix⁶⁸. Face aux grandes évolutions que la politique de défense a connues depuis cette date, comme la suspension du service national, objet d'un consensus fort, il ne serait pas inutile de refonder ce consensus sur des bases politiques nouvelles pour relever les défis du XXI^e siècle et de la mondialisation.

⁶⁶ Assemblée nationale, Documents législatifs, Projet de loi n° 1 216, *Programmation militaire pour les années 2009 à 2014 et portant diverses dispositions concernant la défense*, présenté au nom de M. François Fillon, Premier ministre, par M. Hervé Morin, ministre de la Défense, 93 p. Le projet, enregistré le 29 octobre 2008, a été mis en distribution le 4 novembre 2008.

⁶⁷ Communiqué du service de presse de la présidence de la République à l'issue du Conseil des ministres du 29 octobre 2008. Cf. aussi l'entretien d'Anne ROVAN avec le ministre de la Défense, Hervé Morin, *Le Figaro*, 29 oct. 2008, p. 3.

⁶⁸ Sur la formation de ce consensus, cf. Michel Dobry, « Le jeu du consensus », *Pouvoirs*, n° 38, 1986, pp. 47-66.

ANNEXES

Liste des 19 personnalités qualifiées nommées de la commission du Livre blanc⁶⁹

- 1- Benoît d'Aboville, conseiller maître à la cour des comptes, ancien ambassadeur de France à l'OTAN et en République tchèque.
- 2- Nicolas Baverez, avocat.
- 3- Olivier Darrason, président de l'IHEDN.
- 4- Olivier Debouzy, avocat.
- 5- Alain Delpuech, directeur, conseiller de l'administrateur général du CEA.
- 6- Thérèse Delpech, directrice des affaires stratégiques au CEA.
- 7- Jean-Martin Folz, ancien PDG de PSA–Peugeot-Citroën.
- 8- Général Pierre Garrigou-Grandchamp, Commandant de la formation de l'Armée de terre.
- 9- François Heisbourg, conseiller spécial à la FRS.
- 10- Danièle Hervieu-Léger, directrice de l'EHESS.
- 11- Général Patrice Klein, Commandant de la région aérienne sud et directeur central du matériel des armées.
- 12- Thierry de Montbrial, directeur de l'IFRI.
- 13- Bernard Pêcheur, conseiller d'Etat, ancien secrétaire général du ministère des Finances, ancien directeur général de la Fonction publique.
- 14- Maurice Quénet, recteur de l'Académie de Paris.
- 15- Christine Roger, ambassadrice, représentante permanente de la France au Comité politique et de sécurité de l'Union européenne à Bruxelles.
- 16- Bruno Racine, conseiller maître à la cour des comptes, président de la BNF.
- 17- Amiral Edouard Scott de Martinville, chargé de mission auprès du ministre de la Défense.
- 18- François Sureau, avocat, écrivain. Il donne sa démission en novembre 2007.
- 19- Bruno Tertrais, maître de recherche à la FRS et chercheur associé au CERI.

Liste des huit personnalités composant le « black team » ou groupe occulte⁷⁰

- 1- Jean-Marc Balencie, cadre dans une société d'analyse stratégique Risk & Co.
- 2- Pierre Conesa, directeur général de la Compagnie européenne d'intelligence stratégique (CEIS).
- 3- Jean-Claude Cousseran, ancien directeur de la DGSE, secrétaire général de l'Académie diplomatique.
- 4- Philippe Duluc, ingénieur de l'armement, directeur de la sécurité du groupe Orange.
- 5- Alain Dumontet, Amiral (2S), ancien chef de la force d'action navale.
- 6- Nicole Gnesotto, ancienne directrice de l'Institut d'études de sécurité de l'Union européenne, Chaire sur l'Europe au CNAM.
- 7- Marie Mendras, politologue, spécialiste de la Russie au CERI.
- 8- Philippe Sartre, général (2S), conseiller militaire au groupe Safran

Est en outre associée aux travaux du « black team » Thérèse Delpech, membre de la commission du Livre blanc, conseillère stratégique du CEA.

⁶⁹ *Le Livre Blanc 2008, op. cit.*, pp. 339-340.

⁷⁰ In *Le Point.fr*, du 18 juillet 2008.